



Comment faire pour récupérer de l'argent prêté?

Par **cybelle_old**, le **28/10/2007** à **17:51**

J'ai prêté la somme de 3500 euros a un ami, il y a maintenant presque deux ans. Au jour d'aujourd'hui il ne m'a rien remboursé alors que je suis d'accord qu'il me rembourse en petite mensualités. Il semblerait qu'il soit malhonnête car à chaque fois que je lui en parle il me trouve une excuse bidon. Le problème est que je ne lui ai pas fait faire de reconnaissance de dettes mais j'ai la preuve du montant grâce au talon du chèque que j'ai fait. Comment puis-je faire pour récupérer mon argent??? Quel recours pourrais-je avoir en justice et combien cela me coûterait-il?

Par **Jurigaby**, le **28/10/2007** à **19:09**

Bonjour.
vous pouvez intenter une action en justice devant le juge de proximité afin qu'il exécute ses obligations dans le cadre du contrat de prêt.
Techniquement l'avocat n'est pas obligatoire devant cette juridiction même si c'est conseillé d'en prendre un. Les coûts de l'avocat varient selon les actes réalisés et de la notoriété de l'avocat, c'est donc incalculable.
Mais à priori, la procédure est mince puisque il n'y aura pas d'expertise à faire ou des choses de ce genre.
Sachez tout de même que si vous gagnez, vous pourrez demander le remboursement de tous les frais de procédure (y compris avocat) à l'adversaire.
Le seul problème que vous rencontrerez est que sans contrat, il va appartenir au juge de statuer sur la nature des sommes que vous avez transmises à votre ami et il peut très bien en conclure qu'il s'agissait d'une donation et non d'un prêt...

Par **cybelle_old**, le **28/10/2007** à **20:38**

Tout d'abord, merci beaucoup pour votre réponse. Sans vouloir abuser je voudrais savoir si un enregistrement téléphonique ou cet ami me parle de l'argent qu'il doit me rembourser peut être pris en considération par l'avocat ou le juge; ainsi cela prouverait que ce n'est pas une donation. Merci pour votre réponse.
Cordialement.